



DU 4 AVRIL 2024

Étaient présents : Mme VILLEMAGNE-RIVET Amandine,
MM. PALLUEL-LAFLEUR Frédéric, GIRARD Jean, CHALONS
Arnaud, PERRIER Bertrand, BLANDIN Patrice,

Absent : M. BRAISAZ Jean-Pierre.

Excusé : M. BALCAEN Stéphane.

Pouvoir :

Secrétaire : M. GIRARD Jean

Le maire ouvre la séance à 19h11 et présente au Conseil Municipal le procès-verbal de la dernière réunion du 13 février 2024 et demande s'il y a des remarques. Le procès-verbal est approuvé par tous les membres présents.

M. GIRARD Jean est désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

Membres présents : 6 votants : 6

✓ **Approbation du Compte de gestion 2023 .**

Le maire présente au Conseil Municipal le budget primitif de l'exercice 2023 avec les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par notre comptable public, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

✓ **Vote du Compte Administratif 2023.**

Le Conseil Municipal prend connaissance du Compte Administratif 2023 qui fait ressortir les éléments suivants :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	257 794,76	218 146,48	475 941,24
Recettes	393 230,40	231 244,84	624 475,24
Résultat exercice 2023	135 435,64	13 098,36	148 534,00
Report exercice 2022	66 865,84	-94 046,50	-27 180,66
Résultat de clôture exercice 2023	202 301,48	-80 948,14	121 353,34
Restes à réaliser 2023		-20 885,26	-20 885,26
Résultat global	202 301,48	-101 833,40	100 468,08

Le maire se retire comme le veut la loi, le premier adjoint prend sa place pendant le vote du Compte administratif.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Compte Administratif 2023.

Le maire reprend sa place.

✓ **Affectation du résultat.**

Le Compte Administratif 2023 laissant apparaître un excédent de fonctionnement de 202 301,48 € et un déficit d'investissement de 101 833,40 €, il est proposé d'affecter la somme de 101 833,40 € au compte

1068, au Budget Primitif 2024 afin de couvrir le déficit d'investissement en totalité et de reporter la somme de 100 468,08 € en recettes de fonctionnement.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter la somme de 101 833,40 € au compte 1068 en investissement et de reporter la somme de 100 468,08 € en recettes de fonctionnement au BP 2024.

✓ **Vote des taux 2024 des impôts directs locaux.**

Le maire présente au Conseil Municipal l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales. Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de 2 ans. Le maire rappelle au Conseil municipal que l'année dernière le service du Département avait attiré son attention sur le fait que la commune risquait de perdre son statut de commune défavorisée si elle ne procédait pas à une augmentation des taux d'imposition. Il propose au Conseil Municipal d'augmenter un peu le taux de la taxe foncière sur le bâti et celui de la taxe d'habitation et présente une simulation demandée auprès de la conseillère des décideurs locaux.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité : décide de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- Taxe Foncière (bâti) = 24,05%
- Taxe Foncière (non bâti) = 80 %
- Taxe d'habitation = 8,75 %

(En appliquant la majoration en franchise de lien du taux de TH prévue au 4 du I de l'article 1636 B sexies du CGI).

✓ **Vote du Budget Primitif 2024.**

Le maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif élaboré en réunion de travail avec les projets pour 2024. L'état de la dette est également présenté aux conseillers.

Fonctionnement : Les inscriptions en dépenses font ressortir un total de 288 933€. En recettes, le montant des inscriptions fait ressortir un total de 360 602,92€. Ce qui permet de prévoir un excédent de 71 669,92€ à rajouter au résultat de l'exercice 2023 reporté de 100 468,08€, soit un total de 172 138€ à reporter en recettes d'investissement. Total du fonctionnement en dépenses et recettes : 471 071€.

	Dépenses		Recettes
Charges à caractères général	138 158,00	Atténuation des charges	1 000,00
Charges de personnel	121 820,00	Produit des services et ventes diverses	15 230,00
Atténuation de produits	3 000,00	Impôts et taxes	210 126,00
Autres charges de gestion courante	21 455,00	Dotations et participations	122 722,00
Charges financières	3 500,00	Autres produits de gestion courante	11 518,92
Charges exceptionnelles	1 000,00	Produits financiers	6,00
		Excédent 2023 reporté	100 468,08
Virement à la section d'investissement	172 138,00		
TOTAL	461 071,00	TOTAL	461 071,00

Investissement : Les recettes s'élèvent à 132 695,60 € avec le report de la section de fonctionnement de 172 318 € et une affectation du résultat de 101 833,40 € au compte 1068, soit un total de 406 847,00 €. La capacité d'auto financement est de 135 033 €.

Dépenses inscrites pour 325 898,86 € avec un report du déficit d'investissement de 2023 de 80 948,14 €, soit un total de dépenses de 406 847,00 €. Total de l'investissement en dépenses et recettes : 406 847,00 €.

	Dépenses	Recettes	
Remboursement capital	52 000,00	14 715,00	FCTVA
Déficit 2022 reporté	80 948,14	4 499,10	Taxe d'aménagement
		101 833,40	Affectation résultat 2022
		172 138,00	Virement de la section de fonctionnement
Modification P.L.U	8 000,00		
Achat terrains	20 000,00		
Achat extincteurs, armoires incendie	10 000,00		
Site internet	2 500,00		
Achat ordinateurs (école/bibliothèque)	5 000,00		
Remboursement acquisition EPFL (Granges Longues)	31 000,00		
Réfection toiture église	3 900,00	1 400,00	Subvention DRAC
Réparation brides cloche église	3 000,00		
Éclairage église	10 200,00		
Alimentation d'eau au cimetière	8 021,76		
Piste forestière	15 512,10		
Frais d'étude (projet Granges Longues)	5 000,00		
Sécurisation carrefour Chef lieu	115 210,00	48 130,00	DETR 2023
Mur ancien	22 200,00	20 640,00	Amendes de police
M O Sécurisation carrefour chef-lieu	6 960,00	42 000,00	Emprunt
M.O chaufferie	7 395,00	1 491,50	Aide Arlysère
TOTAL	406 847,00	406 847,00	TOTAL

Il a été décidé de recourir à un emprunt de 42 000 € afin de financer les travaux de sécurisation du chef lieu.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Budget Primitif 2024 avec un montant en dépenses et recettes de fonctionnement de 461 071,00 € et un montant de dépenses et recettes d'investissement de 406 847,00 €.

Le conseil municipal autorise le maire à effectuer des virements de crédits (fongibilité) à hauteur de 7,5 % du total des dépenses en fonctionnement et en investissement.

✓ **Amortissement M57**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en M14, les frais de PLU devaient être amortis.

Une délibération avait été prise en 2005 pour amortir ces frais sur 5 ans, il précise qu'en M57, la commune n'a plus l'obligation de les amortir.

Le Maire propose d'annuler la délibération de 2005 et précise que seuls les amortissements obligatoires sont pratiqués par la commune.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'annuler la délibération de 2005.

✓ **Réparation du toit de l'église : Demande de subvention.**

Suite à la demande de l'Architecte des Bâtiments de France, l'inspection du toit de l'église a été réalisée. Il apparaît que des ardoises manquent et des tâches sont apparues au dessus de l'autel. Un devis de 3 850 € a été établi. Une subvention de la DRAC pourrait être accordée.

Le maire propose de faire une demande de subvention auprès des services de l'État.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité: accepte le montant des travaux et autorise le maire a déposer une demande de subvention.

✓ **Questions diverses :**

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde, la société Astérisque mandatée, propose une réunion avec les élus pour la présentation du système d'alerte Cedralis. Outil de gestion de crise et d'information en temps réelle. Plusieurs dates ont été proposées et la date du 29 avril à 18h a été retenue.

Suite à la pose d'un appareil contre l'humidité dans l'église l'année dernière, la société Résiroc est venue faire des prélèvements pour constater l'efficacité de leur procédé. Il en ressort une diminution de 50 % d'humidité.

La soirée cinéma en plein air est fixée au 13 juillet 2024. Le conseil municipal a arrêté son choix sur le film «Les mains en or».

L'agglomération Arlysère propose de doter chaque mairie d'un lombricomposteur. Chaque mairie devra choisir une personne a qui sera confié le lombricomposteur (agent, élu, citoyen, enseignant association...). Une formation de 2 h devra être suivie en visio conférence avec l'organisme la «Ferme du Moutta». Pour assurer le suivi de cette expérimentation, l'usager devra s'engager à rester en contact avec le service valorisation des déchets pendant la durée de 12 mois afin de réaliser un retour d'expérience. Une information sera distribuée dans toutes les boites au lettres et publiée sur Facebook pour que les personnes intéressées puissent se faire connaître.

Une professeur de Yoga nous a contacté car elle recherche une salle disponible pour des stages de Yoga pendant les vacances scolaires suite à l'annonce de la vente de la salle qu'elle utilisait. Elle doit venir visiter la salle pour voir si elle convient pour les cours.

Concernant le site internet de Cléry, il est impossible techniquement de le mettre à jour. Celui ci va donc être entièrement refait. Une somme a été prévue au budget en ce sens.

Il est rappelé que les personnes intéressées pour recevoir par mail le compte rendu des conseils municipaux peuvent le demander auprès du secrétariat.

Une réunion publique concernant la ZAENR (Zones d'Accélérations des Energies Renouvelables) est prévue prochainement. Il est proposé d'inviter le responsable du RTM suite au rapport concernant le glissement de terrain (route de Champoux) sur la commune de St Vital afin qu'il expose ses conclusions techniques.

Il a été constaté que plus en plus de personnes garent leur véhicule sur l'herbe au niveau du terrain de Pétanque. Une information sera faite aux riverains pour leur rappeler que cet emplacement est public et qu'il doit être laissé libre. Une réflexion est faite pour une mise en place éventuelle de plots amovibles. Néanmoins, conscient de cette problématique, la mairie souhaite matérialiser des places le long de la montée de la Route de Clermont.

Par ailleurs, il est envisagé aussi de mettre un panneau 7T5 à partir du haut de Frontenex en direction de Cléry (Route du Grand Roc).

La séance est levée à 22h15.

Le Maire,
Frédéric PALLUEL-LAFLEUR

Le secrétaire de séance
Jean GIRARD